



N°2025-017

Parc national de La Réunion

Secteur Nord

Agent de terrain

« Appui aux actions de conservation de l'échenilleur de la Réunion (Tuit-tuit) »

1. Conditions d'accès

Poste en contrat court renfort catégorie C

Date de pris de poste : 01 Aout 2025

2. Durée et type de contrat

Contrat de vacation d'une durée de 5 mois

3. Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Mosaïque de milieux naturels originaux composés de forêts de tamarins, de bois de couleurs, de landes d'altitude et de roche nue la Roche Ecrue est le point culminant du Nord de l'île. Ce massif constitue le dernier refuge de l'un des oiseaux endémiques de la Réunion, l'Echenilleur de La Réunion (*Lalage newtoni*).

Concernant cet oiseau endémique stricte de La Réunion, une cinquantaine de couples vivants sont connus dans une seule localité d'environ 2.200 ha, située dans le massif de la Roche Écrue, entre La Possession et St Denis, et exclusivement dans le cœur du Parc national de La Réunion (PNRun). Elle a été l'une des principales motivations du classement du massif de la Roche Écrue en réserve naturelle nationale en 1999, réserve qui a été intégrée au territoire du Parc national de La Réunion à sa création en 2007.

L'espèce est classée par l'IUCN « **En danger critique d'extinction** ». Elle fait l'objet d'une forte mobilisation des acteurs de la gestion et de la conservation de la nature, tant institutionnels (ONF puis Parc national de La Réunion) qu'associatifs (SREPEN, SEOR), mobilisant notamment de nombreux bénévoles. Historiquement, plusieurs programmes successifs de conservation du Tuit-Tuit ont été engagés depuis 2005.

Durant ces programmes une des actions majeures est (et a été) la lutte contre les prédateurs. En effet, le Rat noir (*Ratus*) est un petit mammifère qui prédate les œufs et les individus de cette espèce. Pour maintenir la population et un succès de reproduction indispensable à la survie cet oiseau, il est nécessaire de piéger et/ de tuer les rats sur la zone de présence du Tuit-Tuit.

4. Nature de l'activité

Sous la responsabilité fonctionnelle et organisationnelle du responsable de secteur, l'agent aura pour mission de renforcer les **actions relatives à la conservation de l'échenilleur de la Réunion sur le massif de la Roche Ecrue** en lien et en complément des missions réalisées par les agents de terrain du secteur Nord.

Descriptif tâches / activités :

- Lutte contre les prédateurs :
Alimentation et recharge des postes d'appât et des dispositifs « A24 » sur les lignes affectées du massif et autour de l'enclave du refuge de la Plaine des Chicots
- Suivi démographique :
Relevé et saisie des données de présence et d'identification des individus selon le protocole établi
- Suivi de l'évaluation expérimentale de l'efficacité de la dératisation
Relevé et maintenance des pièges photos et des « ZIP motolure »
- Une formation de base sécurité montagne sera apportée à l'agent.
- L'agent interviendra systématiquement en binôme avec un agent permanent du parc National
- L'intégralité des missions sera effectuée en extérieur, in situ dans le milieu naturel. Certaines interventions sont accessibles après une marche d'approche d'environ 3 heures.

5. Relations hiérarchiques et fonctionnelles

L'agent technique en renfort est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de son secteur d'affectation ou de son adjoint et sous l'autorité fonctionnelle du technicien d'encadrement qui encadre ses missions de proximité. L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité terrain.

6. Savoir-faire requis, conditions et moyens d'exercice

Savoirs :

- Intérêts pour le patrimoine naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux.
- Un intérêt pour la biodiversité réunionnaise serait apprécié.

Savoir-faire et aptitudes :

- Bonne condition physique
- Permis B obligatoire avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels sur les zones de chantier
- Aptitude au travail manuel en site isolé
- Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile et milieu naturel
- Un certificat individuel « certibiocide nuisible » serait un plus

Savoir-être et qualités relationnelles :

- Capacité à travailler en équipe
- Disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières (sur terrains naturels variés, par tout temps)



7. Localisation du poste

Résidence administrative de l'**antenne Secteur Nord** : Bellepierre - Saint Denis de La Réunion

Des déplacements quotidiens ont lieu principalement, sur le **massif de la Roche Ecrite**

8. Conditions de rémunération :

Contractuel niveau 1 catégorie C

9. Modalités de dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le **21 Juillet 2025 à 12h00**

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae et de **la date de disponibilité** est à transmettre **exclusivement** à l'adresse courriel suivante : contact-nord@reunion-parcnational.fr.

Prise de poste au plus tard le 01 Août 2025

- **Personnes à contacter pour information**

Monsieur Christian BEILLEVAIRE – Responsable du secteur Nord-

christian.beillevaire@reunion-parcnational.fr

Monsieur Guillaume Payet - Adjoint au Responsable du secteur Nord

guillaume.payet@reunion-parcnational.fr

Monsieur Brian KURTKOWIAK DAFREVILLE-Technicien d'encadrement du Secteur nord

brian.kurtkowiak-dafreville@reunion-parcnational.fr